



mouvement pour une alternative de gauche écologiste et solidaire

ensemble!

le jour d'après a commencé !

n°21 - octobre 2021

SPECIAL LANGUES REGIONALES ET MINORITAIRES

L'Université d'Automne d'Ensemble! se tiendra du 23 au 26 octobre à La Londe-les-Maures, dans le Var. Un atelier y sera consacré à la situation et aux enjeux des langues et cultures régionales après la décision du Conseil Constitutionnel de censurer la loi Molac, au printemps dernier. A l'annonce de cette censure, dans de nombreuses régions des manifestations pour la défense de ces langues avaient eu lieu ; manifestations colorées, joyeuses et souvent massives, comme à Bayonne ou Guingamp, démontrant l'attachement de la population à la diversité linguistique de l'Hexagone. Contrairement à ce que pensent encore les chantres d'un unilinguisme francophone, à commencer par Blanquer le ministre de l'éducation, la reconnaissance de ces langues (et aussi des langues de l'outremer ou issues de l'immigration) ne menace en rien - c'est l'argument qui nous est opposé - la "cohésion nationale".

Ce numéro du «Jour d'Après» est donc consacré à un dossier argumentant tout l'intérêt de la reconnaissance de notre patrimoine linguistique et en l'illustrant avec quelques exemples (non exhaustifs) de la situation dans plusieurs régions. Une bonne entrée en matière avant notre Université d'Automne...

CENSURE DE LA LOI "MOLAC", UNE DECISION PUREMENT IDEOLOGIQUE

En censurant la Loi "Molac" relative aux langues régionales, le Conseil Constitutionnel a frappé là où on ne l'attendait pas. Le recours des 61 parlementaires (essentiellement macronistes et dont plusieurs ont dit ensuite ne pas avoir signé la saisine) portait uniquement sur l'élargissement du versement du forfait scolaire par les communes de résidence aux écoles sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale (quand cet enseignement n'existe pas dans la commune de résidence). Et bien non ! la Loi est validée sur ce point.

Dans le cadre d'une auto-saisine (procédure rare), le Conseil a déclaré non conformes à la Constitution l'enseignement des langues régionales par immersion et l'usage des signes "diacritiques" dans les actes d'état civil. Contrairement à ce qu'a prétendu Blanquer, cette décision est lourde de menaces pour les écoles associatives immersives quand, dans les attendus du

Conseil, on lit : "En vertu des dispositions de l'article 2 de la Constitution (ndlr : "la langue de la République est le français"), l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public"; si l'enseignement des langues régionales "peut être prévu dans les établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci, c'est à la condition de respecter les exigences précitées de l'article 2 de la Constitution".

Preuve que rien n'arrête la frénésie normalisatrice d'un Blanquer et qu'il ment là dessus comme sur le reste, un récent rapport de l'éducation nationale sur les écoles Diwan, tout en reconnaissant la qualité des résultats scolaires, conclut que ce réseau associatif devra se conformer à la « norme », ce qui remet en cause concrètement la pédagogie par immersion.



Une initiative des collectifs départementaux d'Ensemble! de l'Ain, des Alpes-Maritimes, du Calvados, des Côtes d'Armor, du Doubs, des Hautes-Alpes, de Saône et Loire ; du comité local de Marseille 15/16 ; de militant·es des Bouches du Rhône, de Côte d'Or, du Finistère, du Gard, de l'Hérault, d'Ille-et-Villaine, du Nord, de Paris 11, de Paris 5/13, de Paris 20, du Rhône, de Seine St Denis, du Var, et de l'Yonne. Si vous voulez participer à l'élaboration de la Lettre, n'hésitez pas à nous contacter : ensemble-lejourdapres@mailo.com

LES LANGUES, UNE QUESTION POLITIQUE ESSENTIELLE

Les réactions hostiles à la loi Molac révèlent des clivages politiques plus profonds que les oppositions traditionnelles entre partis. Pour comprendre ces clivages il faut remonter à leur source : l'ethnocentrisme. Celui-ci peut s'épanouir en solidarité avec le groupe, le clan, le peuple; mais il peut aussi se pervertir en xénophobies, haine de l'autre, nationalismes oppresseurs, voire ethnocides et génocides. Le patriotisme commence toujours par l'amour des siens, mais se pervertit trop souvent en haine des autres.

Le nissart, langue méconnue

Dans le Comté de Nice, rattaché à la France en 1860 on parlait niçois (dialecte d'OC).

Dans les années 50-60 cette langue résonnait encore sur les marchés et dans les quartiers populaires! Aujourd'hui mots et accent chantant se sont taris, effacés d'autorité par la langue française, langue de l'Etat, et leurs multiples racines ont été oubliées ou presque.

Des lieux dédiés s'intéressent au niçois mais comme pour le conserver telle une œuvre d'art. Or, une langue c'est vivant, ça évolue dans le temps et dans les espaces, ça varie à chaque instant! La Ciamada Nissarda, Cie de théâtre et de chants, répondait à ce besoin. Mais après guerre, tourisme aidant, elle s'est transformée en vitrine folklorique.

Le réensemencement linguistique repose depuis 1970 sur l'édition du magazine bilingue «Lou Sourgentin», qui réactive le niçois, dans sa pratique et son histoire, sur l'«Academia Nissarda», sur l'école Bellanda qui n'a cessé de perpétuer son apprentissage grâce au manuel «lou nissart a l'escola», a créé le «certifica d'estudi nissarda» et le diplôme de «Mestre Escoulan». Plus récemment l'ouverture d'une radio : Nissa-Pantai et l'officialisation de la «repubblica nissarda» réactualisent sa notoriété. L'association «les Calandretas» et quelques classes dans le public, proposent, aux enfants, un enseignement bilingue. Bien trop peu pour rétablir le nissart (niçois), dans toute sa richesse, sa spontanéité et en redécouvrir l'utilité.

Des classes en immersion comme proposées par la récente loi Molac, représenteraient un réel progrès en ce sens.

limite dès lors au mépris, à l'ignorance et – dans le cas de l'école – à la sanction pour «avoir parlé patois».

3. Dans tous les cas – Etats autoritaires ou démocratiques – la riposte a été – est encore – la même : redonner vie et usage aux langues minoritaires, en priorité par l'école. Or la transmission scolaire requiert deux conditions : l'âge précoce et un environnement porteur. L'âge propice pour une langue seconde est le même que pour la langue première ou maternelle : entre zéro et sept ans. Donc une éducation bilingue précoce. Celle-ci doit s'adosser au meilleur environnement possible. A l'école élémentaire, cela exige un démarrage

Les exemples de ces perversions sont innombrables : les conquistadors ne laissèrent aux peuples amérindiens que le choix entre l'ethnocide (l'assimilation) et la disparition physique; plus tard les esclavagistes ne reculèrent devant aucun crime pour soumettre hommes, femmes et enfants à une exploitation rationalisée en racisme et suprémacisme; enfin l'asservissement de millions de prolétaires à une nouvelle «rationalité» capitaliste, relayée par les Etats, servit à justifier la sujétion (pas vraiment volontaire) des sans-droits aux lois, valeurs et modes de production des possédants et de leurs représentants, en niant leur altérité.

Ces systèmes et ces idéologies ne toléraient aucune forme d'autonomie – culturelle ou politique – susceptible de solidariser les nations dominées et de leur donner accès à des représentations séparées. Derrière toutes ces formes historiques successives de domination, seul l'ethnocentrisme – qui leur est commun – permet de saisir la fausse rationalité qui s'imposait aux dominants pour justifier leur domination : le mépris de l'Autre, de sa langue, de sa culture, de ses croyances, de ses mœurs.

En bref, l'hégémonie économique et politique ne peut pas se dispenser du mépris, du racisme, de l'argument de la supériorité culturelle et raciale. Ethnocentrisme et mépris sont psychiquement indissociables de l'exploitation et de la domination.

C'est avec cet arrière-plan idéologique qu'il faut éclairer toute l'histoire de l'éradication – plus ou moins brutale – des langues et des cultures. Pourquoi? Parce que celles-ci sont les formes vives et visibles des différences.

Ce sont elles en effet qui définissent les groupes ethniques **(1)** et les nations et qui peuvent aussi attiser le choc des ethnocentrismes et des nationalismes. Pour les uns, ils sont défensifs, par exemple lors des révolutions coloniales; en revanche, pour les dominants et leurs Etats, l'argument de l'unité de la nation fournit une «raison» devant justifier qu'un ethnocentrisme «supérieur» autorise répressions et massacres, à l'intérieur d'abord, à l'extérieur ensuite.

Sans cet arrière-plan, qui renouvelle l'anthropologie (cf. Pierre Clastres), on ne peut pas aborder, avec profondeur et nuances, les débats actuels autour des langues, notamment régionales, et de leur transmission scolaire.

C'est de cet éclairage qu'on peut tirer quelques leçons :

1. Plus les Etats sont devenus conquérants, esclavagistes ou colonialistes, plus l'assimilation et le nivellement linguistiques et culturels ont été brutaux. L'apparition des créoles est un fait de résistance culturelle et politique.

2. Dans les Etats de démocratie représentative, l'éradication a pris d'autres formes : par l'imposition d'une langue unique pour les lois et les institutions; par une langue unique pour l'école. La brutalité se



(1) Ethnie : ce terme ne désigne pas l'homogénéité biologique d'un groupe ou d'un peuple, comme certains voudraient dans une version raciste, mais une communauté sociale, culturelle et linguistique. D'où la définition de l'ethnocide comme éradication, non pas physique, mais sociale et culturelle d'un peuple.

en immersion (2), un bain linguistique, compris comme compensation et équilibre par rapport au français omniprésent. Ce dernier reprend sa place au cours de la scolarité, en proportion directe des progrès enregistrés en langue seconde ou régionale. Il faut ici dénoncer la double faute commise par le Conseil constitutionnel qui vient de retoquer la possibilité d'un enseignement immersif tel qu'il est prévu dans la loi Molac. Première faute : c'est une entorse à la Constitution qui reconnaît les langues régionales comme langues de France et à ce titre autorise les mêmes dispositifs pour celles-ci que pour le français qui bénéficie toujours d'une immersion totale. Seconde faute : cette fois contre les acquis des sciences de l'éducation qui reconnaissent la pleine efficacité des apprentissages fondés sur un vécu en langue; ce que permet précisément l'immersion durant les 3 ou 4 premières années de scolarisation.

Alsace et Moselle, une forte identité héritée, une faible dynamique sociale

Le paysage linguistique alsacien est spécifique car hérité de conflits et contacts entre deux espaces linguistiques majeurs. Cette situation complexe offre à la langue territoriale (dans sa double dimension dialectes parlés, allemand standard) l'avantage d'échanges avec les régions proches de langue allemande, mais lui a valu aussi une répression spécifique à l'Ecole et dans la société, notamment après la 2e guerre mondiale. Sous les effets conjugués du traumatisme de l'annexion au IIIe Reich, de la politique de francisation massive qui s'en est suivie, ainsi que des changements connus par la société, la transmission familiale a rapidement décliné à partir des années 70 et est devenue marginale aujourd'hui.

Si la langue est encore présente (parlée par un tiers de la population, et comprise par plus de la moitié), notamment en milieu rural, sa maîtrise est assez rare chez les jeunes adultes et marginale chez les enfants. L'Elsässerditsch est porté par des musiciens, poètes, par plusieurs centaines de troupes de théâtre populaire, une petite minorité de familles, et parlé encore à la campagne. Avec retard (années 90) un enseignement public bilingue allemand-français a été développé, il concerne environ 20% des élèves du primaire. S'ajoutent une douzaine de filières associatives pratiquant l'immersion en dialecte et allemand en Maternelle et au CE1. Un héritage linguistique encore vivant mais une modeste dynamique sociale : l'enjeu d'un bilinguisme populaire est pourtant majeur.

4. Dans plusieurs régions ou territoires où vivent des peuples longtemps appelés minorités nationales – et pas seulement en France – la reviviscence linguistique a abouti à la co-officialité des deux langues, nationale et régionale. C'est le cas en Irlande, au Pays de Galles, au Pays basque sud et en Catalogne. Cela pourrait être la solution en Corse où la revendication est très présente. La co-officialité des deux langues – français/langue régionale – a la plupart du temps davantage de signification politique qu'utilitaire. Cependant, lorsque les efforts des pouvoirs régionaux sont persistants – et à condition qu'un Etat central n'y fasse pas obstacle en imposant une langue officielle unique – le recours spontané à la langue régionale peut devenir l'usage majoritaire. Le Pays de Galles a réussi cette revitalisation du gallois, langue brittonique.

5. Dans les autres régions – Bretagne, Pays Basque nord, départements occitans (34 en tout!), Flandres, Savoie, sans oublier les outre-mers – la seule revendication largement majoritaire concerne la transmission et l'enseignement des langues. Pour un pas de plus vers la co-officialité, il appartient aux citoyens et citoyennes de s'exprimer et de prendre les décisions : ici doit prévaloir la règle la plus démocratique, l'autogestion régionale.

6. Le cas de l'Alsace et de la Moselle est particulier : l'alsacien et le francique mosellan sont des pratiques très anciennes. Quant à l'allemand standard, il apparaît peu à peu dans la plupart des écrits avec la réforme de Luther. Le fait marquant concerne leur ancienneté non pas en tant que langues, mais dans leur usage admis et reconnu en France : cela date du Traité de Westphalie (1648). A ce titre – compte tenu de l'histoire, de l'usage, du grand nombre de locuteurs natifs et bilingues et des échanges avec quatre voisins germanophones – une co-officialité non seulement serait possible et légitime, mais en outre elle serait fructueuse pour tout le monde. Pour autant, le poids de l'histoire est encore si pesant qu'aucun citoyen, aucune citoyenne d'Alsace ou de Moselle n'a exprimé à ce jour une exigence de co-officialité. Cependant les filières bilingues progressent avec une forte approbation populaire. Mais au regard des ressources et des besoins, ces filières bilingues sont très en deçà de ce que la situation exige. Il faut ici dénoncer fermement la myopie politique, culturelle et éducative et rappeler que l'allemand est la langue majoritaire en Europe avec plus de cent millions de locuteurs et de locutrices natifs/ives chez quatre de nos voisins.

7. Une mauvaise polémique a suivi l'adoption de la loi Molac : elle ne prévoyait pas suffisamment de moyens pour que le service public de l'Education nationale puisse assumer ces apprentissages précoces des langues régionales. Mauvaise querelle! Derrière cette réelle lacune se cache une autre motivation : le refus d'accorder des fonds publics aux enseignements associatifs (Diwan, Seaska, Calendretes, ABCM-Zweisprachigkeit, etc) et privés confessionnels. Dans un avenir immédiat c'est une erreur. Ces filières ont été

pionnières et sans elles l'Education nationale n'aurait pas ouvert ses propres filières bilingues, d'ailleurs avec beaucoup de retard et à son corps défendant. Mais surtout il faut soutenir toutes les filières d'apprentissage précoce des langues régionales si l'on veut entraîner tous les publics, toutes les familles. Surtout ne pas faire du bilinguisme un marqueur idéologique clivant et/ou élitiste !

8. En conclusion, un seul rappel, essentiel : Homo Sapiens a pris en quelque sorte le relais de l'évolution biologique (darwinienne), lorsqu'en se dotant de la parole articulée, il a poursuivi, diversifié et réorienté l'évolution dans des domaines inédits : les langues, les cultures, croyances, techniques, sciences, arts, musiques... Sapiens a, tout au long des millénaires, construit un universalisme pluraliste constitutif de l'espèce humaine. Renoncer à cette richesse serait une régression fatale. Les tendances actuelles au nivellement planétaire des langues et des cultures signifient des dommages anthropologiques qui peuvent devenir irréparables. Pour autant le processus de mondialisation, contrairement à une idée reçue, n'empêche pas le développement des langues régionales. Nos faiseurs de modes, nos chanteurs et chanteuses feraient bien de se méfier du tout-anglais toujours et partout...

Gilbert Dalgalian

(2) L'immersion linguistique a été faussement présentée comme utilisation de la langue (ici régionale) dans l'enseignement des autres disciplines : En effet, le principe d'une utilisation transdisciplinaire de la langue seconde ou régionale est également pratiqué par les filières bilingues de l'Education Nationale qui, elles, ne sont pas immersives mais à parité horaire entre les deux langues. Alors que signifie "immersion en langue"? C'est un temps plein dans une seule langue pendant les 3 ou 4 premières années scolaires pour compenser l'absence relative de cette langue dans le quotidien de l'élève et l'amener rapidement à un niveau de pratique orale à peu près équivalent à son niveau oral en langue première. Par ailleurs toutes les filières bilingues – associative, publique ou confessionnelle – pratiquent la transdisciplinarité, clé de voute d'une éducation bilingue précoce



En Catalogne, un enseignement volontariste

Plus de 350 ans après le Traité des Pyrénées, qui l'a séparée de la Catalogne Sud, la Catalogne Nord reste marquée par sa catalanité, identité jamais reconnue officiellement en France. Ces dernières années, le projet de changement de nom du conseil régional du Languedoc-Roussillon puis l'intégration dans le conseil régional d'Occitanie ont suscité de fortes mobilisations en Catalogne Nord au nom de la négation de cette catalanité. Si le département des Pyrénées-Orientales correspond à peu près aux comarques nord-catalanes, à l'exception du Fenouillèdes occitan, son nom et sa politique se sont toujours limités à un «accent catalan» dans la politique française. La majorité de la population est née ailleurs qu'en Catalogne Nord.

Celle-ci entretient et réinvente sa catalanité au travers de nombreuses pratiques culturelles, sociales, gastronomiques, artistiques, sportives, politiques... Entre autres, le catalan, bien que discriminé et réprimé depuis l'annexion française, demeure présent dans certains foyers, l'espace public et l'enseignement.

La transmission familiale a régressé considérablement au 20^e siècle et même si les chiffres des différentes enquêtes divergent, la pratique du catalan est aujourd'hui très minoritaire (par rapport au français). Selon l'enquête sur l'emploi des langues en Catalogne Nord 2015, 61 % de la population déclare comprendre le catalan (et 36 % savoir le parler) mais 13 % seulement a le catalan comme langue première et moins de 6 % comme langue habituelle. C'est seulement lors des visites en Catalogne Sud que l'usage du catalan monte à 34 %.

En contrepoint à la régression dans la transmission familiale, un processus de récupération culturelle est à l'œuvre depuis une quarantaine d'années avec un volontarisme pour l'enseignement de la langue. L'augmentation de l'offre de l'enseignement du catalan est plébiscitée dans toutes les enquêtes. 18 % des élèves de Catalogne Nord apprennent le catalan, dont 12 % comme une langue optionnelle et 6 % en section bilingue ou en immersion.

L'enseignement en section bilingue est pratiqué dans 45 écoles maternelles, primaires ou élémentaires, 14 collèges et 3 lycées. Il concerne 3000 élèves environ. L'enseignement en immersion est pratiqué par La Bressola, structure associative fédérant 7 écoles et 1 collège, avec plus de 1 000 élèves, et les 2 écoles publiques Arrels à Perpignan (350 élèves).

Au total, si l'enseignement de la langue catalane répond à une vraie demande sociale, politique et culturelle de la part des familles, il est considérablement freiné par les réticences idéologiques de l'État français jacobin et par la faiblesse des moyens mis en œuvre par le service public.



Pour que
vivent
nos langues

Hep yezhoù Breizh, breizh ebet

(sans les langues de Bretagne, il n'y a plus de Bretagne)

En Bretagne, la question linguistique concerne deux langues : à l'ouest le breton, langue celtique héritée des migrant-es venu-es de Grande Bretagne entre les 3^e et 5^e siècles; à l'est le gallo, langue romane apparentée aux langues d'oïl. Au 19^e siècle, la "frontière" linguistique s'est stabilisée grosso modo sur une ligne allant de Saint Brieuc à l'embouchure de la Vilaine au sud. Le breton et le gallo ont longtemps été vécus comme les "langues de la honte", celles des "ploucs" quand le français apparaissait comme la langue de la modernité et de l'ascenseur social ; sans compter la politique de répression linguistique de l'Etat, en particulier à l'école (avec la pratique du "symbole").

Le nombre de locuteurs (enquête de 2018) est estimé à un peu plus de 200 000 pour le breton et 190 000 pour le gallo avec une stabilisation des effectifs. La transmission familiale ne permet plus d'assurer leur avenir et l'école y a désormais une place centrale. Pour le breton, plus de 4000 élèves sont inscrit-es dans le réseau associatif Diwan (le seul à pratiquer la pédagogie par immersion), près de 9600 dans la filière bilingue publique et 5500 dans la filière privée catholique, fortement présente en Bretagne. Mais l'école n'y suffira pas sans un environnement propice : Création artistique (théâtre, cinéma, littérature), place dans les médias audiovisuels à l'exemple du rôle joué par la chaîne de télévision S4C dans la renaissance du gallois. 5 radios associatives brittophones et une gallésante émettent sur la Bretagne historique et Tébéo (Tv liée au journal le Télégramme) diffuse quelques émissions en breton. Mais sur le service public, on reste loin du compte, surtout, sur France 3 Bretagne (moins de 2 heures d'antenne par semaine pour le breton, rien pour le gallo). La question reste posée de la création d'une chaîne publique de télévision donnant toute leur place aux langues de Bretagne. Problème de volonté politique.

Ensemble! c'est quoi ?

Ensemble! est un mouvement politique à l'échelle nationale.

Notre objectif est de contribuer, avec d'autres, à refonder de nouvelles perspectives de transformation de la société : agir pour une alternative sociale, écologique, féministe, internationaliste, altermondialiste en rupture avec la logique capitaliste et productiviste, créer un outil pour l'auto-organisation et l'autogestion, l'unité populaire et l'émancipation.

